

# R'NET

EXT



Nettoyant pour graffiti en phase solvant

## Propriétés essentielles

- Décape les graffitis ou la protection permanente ou sacrificielle a été mise à place
- Attention sur supports peint non protégé, entraîne la disparition du film de peinture

## Destination

- Tous supports protégés avec le VAG SACRIFICIEL ou VAG PERMANENT
- Intérieur - extérieur

## Conseils de mise en œuvre

- Produit prêt à l'emploi, ne pas diluer
- Appliquer le nettoyant en brossant le support puis rincer à l'eau savonneuse à haute pression
- Pour une efficacité optimale, traiter les graffitis en place le plus tôt possible
- Peut avoir des effets néfastes sur certains supports tels que le caoutchouc et certains plastiques, faire un essai au préalable
- Matériel : brosse
- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil de protection du visage





## Informations réglementaires

- Classification AFNOR NTF 36-005 : Famille I - Classe 4a
- COV : Valeur limite UE de ce produit (cat PS/g) : 350g/L  
Ce produit contient max. 350g/L COV à l'emploi
- Sécurité : Se reporte à la fiche de données de sécurité.

## Caractéristiques techniques

- TEINTE: Incolore
- DENSITE: 0.87+/- 0,03 g/cm<sup>3</sup>
- RENDEMENT: dépend de la nature des fonds
- CONSERVATION: 24 mois en emballage hermétique d'origine
- CONDITIONNEMENT: 1L - 5L
- STOCKAGE: à l'abri de la chaleur

· Nota : la présente fiche descriptive a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et le résultat d'essais effectués en fonction des conditions d'utilisation conformes aux normes ou DTU en vigueur. L'évolution technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche descriptive n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Cette fiche annule et remplace toutes les précédentes. En cas de contestation, ce document est le seul à faire foi. Edition Renaudin : 2023.